



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement
Réf : CR/PV/SG/EH/AP/GC
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026_03_12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS (63) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD

POUVOIRS (06) : Sylvain ANDRE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ

ABSENTS EXCUSÉS (07) : Jean-Luc GIBELIN, Rémy CLEMENCIER, Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

Objet : Demande d'aides financières - Eau potable

Communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon – Projet de mise en service de la nouvelle ressource en eau du champ captant dit de « Gravelongue » - Travaux de pose d'une conduite feeder sur la passerelle dite « du Riste »

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon en zonage France Ruralités Revitalisation,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le captage d'eau superficielle dit du « Moulin Larguier », qui constitue une ressource non régularisable au titre des Codes de l'environnement et de la santé publique, devra être prochainement abandonné,

Considérant qu'il sera remplacé, à terme, par le futur champ captant dit de « Gravelongue »,

Considérant que ce projet est une priorité pour la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est nécessaire de poser en encorbellement, sur la passerelle dite « du Riste », située entre les communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon, la conduite feeder principale qui alimentera plusieurs réservoirs de La Grand'Combe,

Considérant que la réalisation de ces travaux peut être aidée financièrement,

Considérant la nécessité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que tout organisme habilité, pour la réalisation de cette opération,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

La réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'eau potable, des travaux de pose d'une conduite feeder, sur la passerelle dite « du Riste », située entre les communes de La Grand'Combe et de Les Salles du Gardon, dont le coût prévisionnel s'élève à 171 600 € HT,

AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d'aides financières correspondants et à solliciter le concours de tous les financeurs potentiels, notamment, le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Votants : 69
Pour : 69 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENQ

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026_03_12 DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026

Coût estimatif des travaux de pose d'une conduite feeder sur la passerelle dite « du Riste » dans le cadre du projet de mise en service de la nouvelle ressource en eau du champ captant dit de « Gravelongue » : 171 600,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	120 120,00 € HT*	70 %
Conseil Départemental du Gard	17 160,00 € HT*	10 %
Sous total HT	137 280,00 €	80 %
Alès Agglomération	34 320,00 € HT	20 %
TOTAL HT	171 600,00 €	100 %

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Votants : 69
Pour : 69 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE



Pour extrait conforme,

Le Président
Christophe RIVENO